

Cher(e) Ami(e) de Bonneval, voici la cinquième lettre des Amis de Bonneval.

Au sommaire :

- Transcription d'un article du *Messenger de Bonneval* de 1927, résumant l'étude publiée par Albert Sidoisne dans le tome XV de la *Société Dunoise*. M. Sidoisne s'interroge sur le bien fondé de donner le nom de rue de l'égalité au chemin du Houssay!

- Toujours d'après le *Messenger* de 1922, un appel à respecter le code de la route et un article pour la distribution du courrier le dimanche.

- Un résumé de notre assemblée générale du 17 mars 2012.

A retenir, notre sortie annuelle et notre rata beauceron est prévue le samedi 29 septembre 2012.

Bonne lecture.

Le président J L Durand

le Messenger de Bonneval, Voves & Orgères du 13 août 1927.

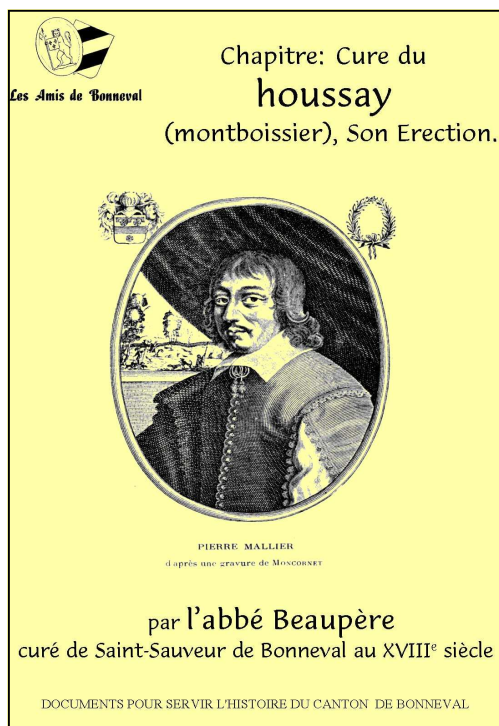
UN TRICENTENAIRE

Le Houssay-Montboissier^(*)

Il y aura trois cents ans le 27 septembre prochain que Montboissier fut érigé en paroisse, ce qui, de nos jours, équivaut à dire en commune.

A cette époque, Montboissier s'appelait modestement le Houssay et appartenait à la paroisse de Saint-Germain-lès-Alluyes. Il avait pour seigneur Claude Mallier, deuxième du nom, qui fut intendant des finances de France et président aux Requêtes du Parlement.

Les Mallier faisaient un noble usage de leur fortune. Le père Claude, premier du nom, avait, le 14 mars 1597, fait don à la ville de Bonneval d'une rente de 300 livres destinée à l'entretien d'un « précepteur pour montrer et enseigner la jeunesse » et au soulagement des pauvres du Houssay (1). Il avait aussi fait construire, près de son château. « pour la gloire de Dieu et la commodité des habitants », une chapelle sous l'invocation de saint Claude.



Il forma le projet d'agrandir cette chapelle et d'en étendre le bénéfice aux hameaux voisins en la faisant ériger en paroisse. Les raisons ne manquaient pas, car si le Houssay n'est pas très éloigné de Saint-Germain, les chemins qui reliaient les deux agglomérations étaient d'accès difficile et même dangereux dans la mauvaise saison.

Saint-Germain, en effet est pour ainsi dire bloqué dans une sorte de presque île fermée d'un côté par le Loir (renforcé alors par un vaste étang) et, de l'autre, par un système de vallées, qui se réunissent en amont du village pour se déverser, près de là dans la rivière. Ces vallées, à sec en été, coulent à plein bord en hiver, inondent même les terres d'alentour, interceptant les communications. Disons qu'en 1693, Marie Malidor, principal du collège de Bonneval, y trouvera la mort en allant à Saint-Germain.

La chapelle aménagée, le seigneur du Houssay présenta, en mars 1626, une requête à l'évêque de

Chartres. Il projetait d'enlever à la paroisse de Saint Germain les hameaux du Houssay et d'Augonville, la moitié du Perruchet et le moulin de l'Isle (2) : à la paroisse Saint-Sauveur de Bonneval, l'autre moitié du Perruchet et enfin la ferme de Lormorice qui dépendait d'Alluyes.

La nouvelle création allait mettre en mouvement bien des intérêts contraires. Il fallut toute la bonne volonté et toute la libéralité de Claude Mallier pour les amener à composition.

De multiples consentements étaient à obtenir. Pour Saint-Germain : des habitants, des gagers et du curé, des moines de Saint-Père-en-Vallée, possesseurs du prieuré; du prieur lui-même, de l'abbé de Saint-Père patron de l'église. Pour Bonneval : des habitants des gagers et du curé de Saint Sauveur ; des moines de l'abbaye de Saint-Florentin ; de leur abbé, qui était alors Jacques-Auguste de Thou. Pour Alluyes : des habitants, des gagers et du curé ; du marquis de Sourdis, seigneur du lieu ; du chapelain de Saint-Nicolas, chapelle du château. Enfin, celui du Grand Archidiacre de Chartres.

Le curé de Saint-Germain reçut 50 livres de rente en dédommagement de la distraction projetée ; la fabrique 10 livres de rente ; le curé de Saint Sauveur, 8 livres de rente ; le curé d'Alluyes, 6 livres. De plus, une rente de 200 livres fut constituée en faveur du futur curé du Houssay. Les autres consentirent bénévolement à l'érection demandée, à l'exception des habitants de Saint-Germain qui refusèrent leur assentiment. On leur accorda un délai d'un an pour réfléchir et comme ils persistaient dans leur propos, on se passa de leur consentement. En effet, le 27 septembre 1627, Jean Girardot, vicaire général de l'évêque de Chartres, toutes les formalités remplies, débouta les habitants de Saint-Germain de leur opposition, sépara les hameaux en question de leurs anciennes paroisses et les agrégea en une nouvelle dont le siège était la chapelle Saint-Claude du Houssay, qu'il érigeait en église paroissiale. Les seigneurs du Houssay, étaient établis, par le même acte, patrons et présentateurs du nouveau bénéfice.

Le premier curé du Houssay fut Pierre Haulmoire, inhumé dans le chœur de l'église, le 3 février 1656. Il a écrit sur la couverture de son premier registre de chrétienté, cette note : « *Registre baptistère de la paroisse du Houssay, érigée en l'année mil six cent vingt-sept, le septieme jour de novembre* ». Aucune pièce du dossier de l'érection, conservé aux archives départementales, sous la cote G. 5990, ne porte cette date et on ne saurait dire à quoi elle correspond.

Deux mois plus tard, le Houssay recevait son statut administratif. Par lettres données au camp devant La Rochelle, adressantes aux président, lieutenant et élus de l'élection de Châteaudun et Bonneval, le roi Louis XIII leur enjoignit de comprendre dans le prochain département des tailles ladite paroisse du Houssay et demander aux habitants qu'ils aient à procéder à l'élection d'assesseurs et de collecteurs. Ces lettres, datées du 21 décembre 1627 furent

enregistrées le 2 février 1628.

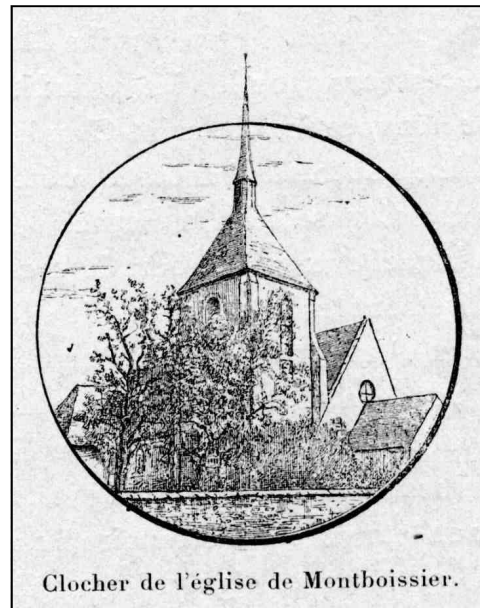
On avait pensé tout d'abord à comprendre dans la nouvelle circonscription le hameau de Villancien, les habitants ne voulurent point y consentir sous prétexte dit-on qu'il n'y avait pas dans ce temps, de cabaret au Houssay tandis qu'à Bonneval il n'en manquait pas, sans parler de maint objet de curiosité et ils restèrent fidèles à leur vieux clocher.

Le domaine du Houssay passa, par mariage, à la famille de Malle, puis à celle de Montboissier, originaire d'Auvergne car le *vrai Montboissier* se trouve dans la commune de Brousse, canton de Cunhat, département du Puy-de-Dôme.

Sous les Montboissier, le domaine fut considérablement agrandi et, en juillet 1767 la dame du Houssay, veuve de Charles-Henri-Philippe de Beaufort Canillac vicomte de Montboissier, obtint des lettres patentes données à Versailles par lesquelles le roi Louis XIV érigeait en comté la seigneurie du Houssay sous le titre de Montboissier les Alluyes prescrivant qu'en tous actes publics et privés la paroisse et château du Houssay soient désormais désignés par le nom de *Montboissier les Alluyes*. Ces lettres furent enregistrées le 13 mai 1768.

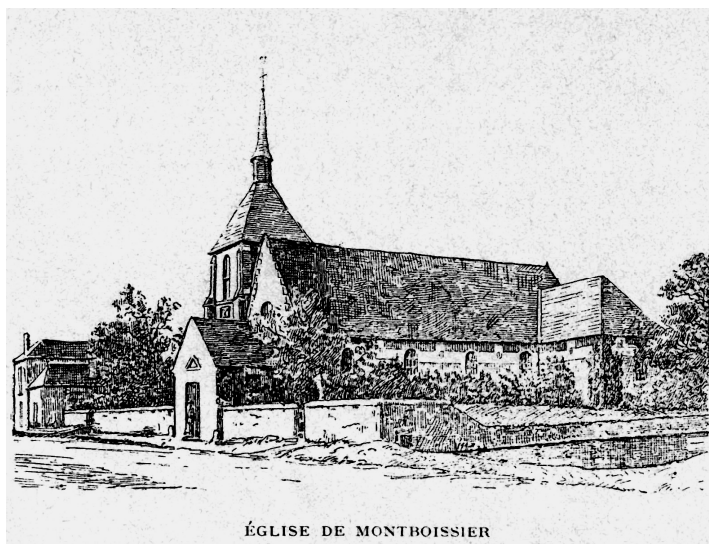
Le dernier des seigneurs de Montboissier fut Charles-Philippe-Simon député de la noblesse aux Etats-Généraux ; il émigra et mourut en exil.

Pendant la Révolution, Montboissier redevint le Houssay ; le château qui avait été détruit par un



incendie le 25 février 1722 et reconstruit la même année fut vendu deux fois nationalement le 22 nivôse an III (14 janvier 1795) et le 22 thermidor an III (9 août 1795) Les acquéreurs démolirent le corps principal et revendirent les restes à Thérésine Perrin le 13 floréal an IV (2 mai 1796) laquelle le calme rétabli, rétrocéda le domaine aux anciens propriétaires, par acte du 20 brumaire an XIV (11 novembre 1805).

La comtesse de Montboissier était en effet revenue en France avec ses filles dont l'aînée Charlotte-Pauline avait épousé Edouard-Charles Victurnien de Colbert. La famille habita le château jusqu'à sa vente en 1882.



Entre temps Montboissier qui avait repris son nom féodal reçut un accroissement de territoire. Par ordre royal du 25 mai 1882 la commune de Saint Germain fut supprimée le hameau de Dampierre fut annexé à Montboissier ; Saint Germain, Coulommier et Baudoin à Alluyes. L'humble hameau d'autrefois supplantait entièrement l'antique paroisse dont il avait été détaché.

On allait jadis au Houssay par le chemin qui partant de la Porte-blanche s'en va serpentant vers Croteau, c'est le chemin du Houssay l'agrandissement du parc de Montboissier en bouleversa complètement l'économie. On a donné récemment à la partie de ce chemin qui conduit au nouveau cimetière le nom de Rue de l'Égalité ce qui est un leurre Pourquoi pas rue du Houssay. Appellation modeste qui ne jurerait pas avec celle de la rue projetée des Fossés-Bigottière et qui aurait l'avantage de consacrer un double souvenir, celui de l'ancien Montboissier et celui du vieux chemin par lequel on s'y rendait.

(1) Cette rente permit de fonder un collège qui subsista jusqu'à la Révolution au n° 25 de la rue de Châteaudun actuelle.

(2) Ce moulin situé un peu en amont du pont de l'Ile fut détruit en 1765 et l'emplacement annexé au parc de Montboissier.

(le Messenger de Bonneval, Voves & Orgères, n°35 du 13 août 1927, 31^e année.)

(*) « Ce texte est un extrait de l'article publié par Albert Sidoisne dans le tome XV, bulletin n° 208, de la Société Dunois (p.105 à 112) »

Le Messenger de Bonneval, Voves & Orgères du 08 janvier 1922

Aux Populations rurales

Le code de la route

Le code de la route mis en application depuis le 27 mai, sauf certains articles, n'est pas connu de nos populations rurales.

Pour combler cette lacune, l'*Automobile Club de l'Ouest* indique ci dessous en quelques lignes, les points du Code de la Route qui les intéressent et il espère que ces renseignements, communiqués aux intéressés, faciliteront la circulation et empêcheront un grand nombre d'incidents et d'accidents.

Animal en flèche. — Il faut un conducteur pour chaque véhicule ayant un animal attelé en flèche.

Animaux. — Sur route, ils doivent toujours être accompagnés.

Conducteurs d'attelages. — Ils ne doivent pas conduire sans aide plus de six chevaux. S'ils conduisent à pied et n'ont pas d'animaux en flèche, ils peuvent diriger deux voitures.

Ils doivent toujours prendre la droite ou le milieu de la chaussée et prendre la gauche pour dépasser.

Conduite des véhicules ou des animaux. — Les conducteurs doivent toujours être en état d'avertir de leur présence et de guider leurs véhicules ou leurs animaux.

Convois à traction animale. — Ils doivent être séparés par 25 mètres au moins ; doivent avoir un

conducteur pour deux véhicules, si le conducteur est à pied et si les voitures n'ont pas d'animaux en flèche. Pour deux voitures, la première a un feu blanc avant, la seconde un feu rouge arrière.

Droit de passage. — Quand un routier, un conducteur de véhicule ou de bête quelconque n'aura pas cédé la moitié de la chaussée à un véhicule servant au transport des personnes ou au camionnage, une plainte devra être portée à l'officier de la police du lieu le plus proche.

Éclairage de tout véhicule. — Un feu blanc à l'avant placé sur la gauche et un feu rouge à l'arrière sur la gauche (à partir du 27 mai 1922) .

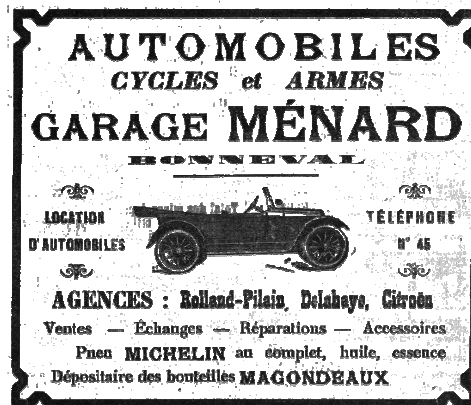
Éclairage des voitures agricoles. — Par un falot porté à la main lorsque la voiture va de la ferme aux champs (à partir du 27 mai 1922) .

Pacage. — Il est interdit de faire ou de laisser paître les animaux sur la voie publique.

Rangement sur route. — La moitié de la chaussée doit être laissée libre si un véhicule veut passer. Deux mètres sont exigés soit pour un piéton, un cycliste ou un animal isolé.

Troupeaux — Ils ne doivent jamais occuper plus de la moitié de la route et doivent avoir un nombre suffisant de conducteurs. La nuit leur présence doit être signalée par un *signal sonore ou lumineux*.

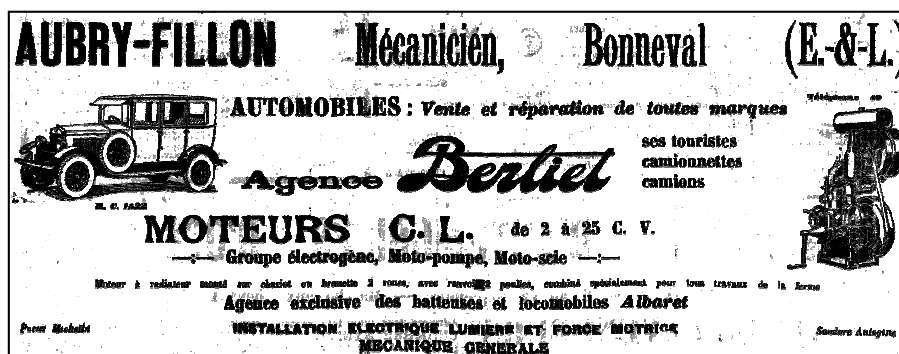
Telles sont les dispositions principales du Code de la Route



intéressant les véhicules à traction animale, ainsi que les bêtes de trait, les animaux montés et les troupeaux.

Ces différentes prescriptions sont prévues par les articles 4. 7. 9. 10. 13. 18. 41. 42. 56. 57. 58 et 77 du Code de la Route, et nous ne pouvons qu'engager les intéressés à en tenir compte scrupuleusement ; leur intérêt le leur commande, d'ailleurs nous sommes persuadés que cette petite étude ne pourra que leur être utile.

Il y aurait également intérêt à ce que le Code de la Route soit enseigné dans nos écoles et que ses principes soient connus de toute la génération de demain. L' *Automobile-Club de l'Ouest* se met à la disposition de MM. les Instituteurs et Mmes les Institutrices pour leur transmettre gracieusement un exemplaire du Code de la Route. Messieurs les Maires qui désireront recevoir cette publication pourront également en faire la demande à l'Administration Centrale de l' *Automobile Club de l'Ouest*, 34, place de la République, Le-Mans, ou à son bureau départemental, 11 place des Épars, Chartres.



Le courrier du dimanche va être rendu aux campagnes.

L'assemblée générale des *Paysans de France*, autrement dit la C. G. A. (Confédération Générale Agricole) a émis à l'unanimité des voix de nos Fédérations syndicales et sections affiliées le vœu que le courrier soit distribué le dimanche dans les campagnes.

Ce vœu a été porté à la tribune de la Chambre par M. Géo Gédald, membre d'honneur de la C. G. A.

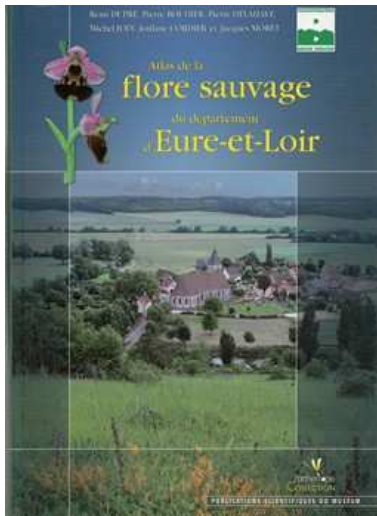
M Paul Laffont, sous-secrétaire d'État aux P. T. T. lui a répondu qu'après examen approfondi des moyens de rétablir partout la distribution des lettres le dimanche, il avait décidé qu'à partir du 16 janvier prochain la remise des lettres le dimanche pourra être assurée dans toutes les communes et agglomérations d'au moins cent habitants.

C'est en février 1920 que la distribution postale du dimanche avait été supprimée, cette suppression aura duré un peu moins de 2 ans.

(*le Messenger de Bonneval, Voves & Orgères, n°1 du 08 janvier 1922, 26^e année.*)

Voici les dernières publications reçues à la bibliothèque des Amis de Bonneval

Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir.



L'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir vient presque 150 ans après le catalogue des plantes d'Eure-et-Loir d'Édouard Lefèvre publié en 1866 par la société archéologique d'Eure-et-Loir.

Entre ces deux ouvrages, un chemin important a été parcouru dans la maîtrise de la connaissance de la bio-

diversité et dans les moyens de gestion et de restitution de cette connaissance en lien avec l'évolution des techniques de l'informatique.

Ce travail d'inventaire a pu voir le jour en l'an 2000 grâce à l'étroite collaboration du Conservatoire botanique national du bassin parisien et du Muséum des sciences naturelles et de Préhistoire de la ville de Chartres.

*Biotope Parthénope Collection
Publications scientifiques du Muséum*

Guide de Paysages d'Eure-et-Loir.



Ceux qui pensaient que le paysage d'Eure-et-Loir se réduisait à quelques stéréotypes seront déçus !

Au total, six entités paysagères émergent : la Beauce, le Perche, le Perche-Gouet, le Thimerais-Drouais, la Vallée de l'Eure et la Vallée du Loir.

Véritable ouvrage de référence, le Guide de Paysages offre un outil de connaissance du territoire, de son évolution, des qualités et particularités des paysages et propose un éventail de recommandations.

*Némis
Édition du conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement d'Eure-et-Loir.
Juin 2008*

Assemblée générale des Amis de Bonneval. Samedi 17 mars 2012.

La colonie agricole au XIX^e siècle

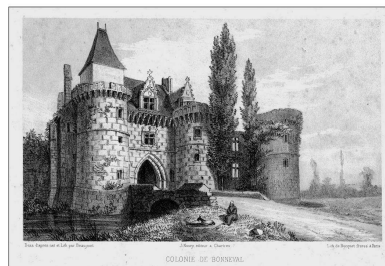
L'assemblée générale de l'association des Amis de Bonneval a réuni une soixantaine personnes venues, salle du Chapitre, au C.H. Henri Ey, samedi après-midi, pour la conférence de Michel Aradan.

Le président des *Amis de Bonneval*, Jean-Luc Durand, dans son rapport moral, a retracé les activités de l'association, sortie annuelle, rata et investissements 2011. Puis, M. Jean-Paul Petit, trésorier, nous détailla le bilan financier 2011 approuvé par les commissaires



L'assemblée générale de l'association :
Les Amis de Bonneval
aura lieu samedi 17 mars 2012 à 15 heures

Salle du Chapitre
Centre Hospitalier Henri Ey.



A l'issue de cette assemblée générale,
M. Michel ARADAN présentera :

La Colonie agricole Bonneval 1845 - 1861.

Cette réunion est ouverte à tous, membre ou non de l'association

M. Michel Aradan, ancien proviseur du collège Albert Sidoisne, auteur de « *l'école, une vieille histoire... l'exemple de Bonneval, en Eure-et-Loir* ». C'est l'histoire de la colonie agricole de Bonneval que celui-ci nous fait revivre cette institution installée dans la vieille abbaye Saint-Florentin, de 1845 à 1861.

Deux heures d'un exposé précis et détaillé avec vidéo projection de documents, dont beaucoup proviennent de la Fondation Albert-Sidoisne, ont permis de comprendre la vie des jeunes déshérités d'Eure-et-Loir.

Cet exposé est un aperçu de l'ou-

aux comptes. Le tiers sortant renouvelé, le Président laissa la parole à



vrage que M. Michel Aradan publiera dans quelques mois et dont nous ne manquerons pas de vous informer de sa parution.

Après cette conférence, les Amis de Bonneval se sont retrouvés autour du verre de l'amitié pour échanger quelques commentaires avec le conférencier.

Photos : Amis de Bonneval © 2012

Histoire de la ville de Bonneval et de son abbaye
par l'Abbé Beaupère,
curé de la paroisse de Saint-Sauveur de Bonneval au XVIII^e siècle
Vous pouvez vous procurer ces publications auprès des Amis de Bonneval
Au local ou en écrivant : Les Amis de Bonneval 23, rue saint Roch 28800 BONNEVAL

Table des divers Chapitres contenus en cette histoire déjà parus :

“Chapitre : Introduction” pages 1 à 102 du manuscrit de l'abbé Beaupère	8,00 € réf /010
“Chapitre : Chapelle St Jacques” pages 102 à 124 du manuscrit de l'abbé Beaupère	4,50 € réf /001
“Chapitre : Église et Cure de Saint-Michel ” pages 124 à 152 du manuscrit de l'abbé Beaupère	4,50 € réf /002
“Chapitre : Église et Cure de la paroisse de St Sauveur ” pages 152 à 172 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /003
“Chapitre : Chapelle, Maladrerie et Foire de St Gilles ” pages 172 à 193 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /004
“Chapitre : Cure du Houssay (Montboissier) son Election.” pages 193 à 213 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /005
“Chapitre : Des Curés de S^t Sauveur” pages 213 à 263 du manuscrit de l'abbé Beaupère	6,00 € réf /006
“Chapitre : Eglise et Paroisse de Notre-Dame ” (rééd.2011) pages 263 à 286 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /007
“Chapitre : Hôtel-Dieu ” pages 286 à 309 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /008
“Chapitre : du Collège” pages 309 à 328 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /009
“Chapitre : Élection, Incendie de Châteaudun, grenier à set et Maréchaussée” pages 328 à 363 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /011
“Chapitre : Église et Cure de St Maurice, Troupes, Campemens des Romains et des Anglois, Monumens anciens” pages 364 à 393 du manuscrit de l'abbé Beaupère	5,00 € réf /012

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants :6 €)
Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer à la permanence de
l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch
ou l'adresser par la Poste : **Les Amis de Bonneval, 23 rue Saint Roch - 28800 BONNEVAL**